



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
MAD & L'YRON



PROTOCOLE D'ACCORD DE FUSION ENTRE LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU MAD À L'YRON ET DES 3 VALLÉES

VU LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MAD À L'YRON DURATIFIANT LE PRÉSENT PROTOCOLE ET AUTORISANT SA PRÉSIDENTE, FRANÇOISE JACQUES, À LE SIGNER,

VU LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 3 VALLÉES DURATIFIANT LE PRÉSENT PROTOCOLE ET AUTORISANT SON PRÉSIDENT, OLIVIER JACQUIN, À LE SIGNER,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

DEPUIS LE RENOUVELLEMENT DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DE 2008 À L'ISSUE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES, LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU MAD À L'YRON ET DES 3 VALLÉES ONT ENGAGÉ DES PARTENARIATS CONCRETS DANS L'INTÉRÊT DE LEUR TERRITOIRE ET DE LEURS HABITANTS :

- CO-CONSTRUCTION ET CO-GESTION D'UNE DÉCHÈTERIE COMMUNE À CHAREY
- MUTUALISATION DES CONTRATS AVEC LES ÉCO-ORGANISMES EN MATIÈRE DE DÉCHETS
- MUTUALISATION POUR LE RECRUTEMENT D'UNE AMBASSADRICE DU TRI
- EXTENSION DU CONTRAT ANIMATION JEUNESSE TERRITORIALISÉ SUR LES COMMUNES DE WAVILLE ET SAINT JULIEN LES GORZE
- PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE WAVILLE POUR LA RÉHABILITATION ET L'ENTRETIEN DU RUPT DE MAD
- RÉFLEXION EN COURS POUR UN FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE – OPÉRATION COLLECTIVE

MAIS ENCORE, PAR SA SITUATION GÉOGRAPHIQUE AU COEUR DE LA LORRAINE, CETTE NOUVELLE ENTITÉ S'INSCRIT DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN COURS DES SITES DE MADINE / CHAMBLEY PLANET' AIR. AINSI, IL EST APPARU NÉCESSAIRE D'APPROFONDIR ET DE MULTIPLIER CES DIFFÉRENTS PARTENARIATS AFIN D'ACCOMPAGNER ET DE BÉNÉFICIER DE CE DÉVELOPPEMENT.

CONSCIENTES DE LEUR TAILLE CRITIQUE QUI CONTRAINT LEUR POSSIBILITÉ D'ACTION ET L'EFFICACITÉ DE LEUR POLITIQUE PUBLIQUE, LES 2 COLLECTIVITÉS ONT SOUHAITÉ ÉTUDIER LA FAISABILITÉ D'UN RAPPROCHEMENT INSTITUTIONNEL, GÉNÉRATEUR D'UNE GOUVERNANCE PLUS APPROPRIÉE FACE AUX DÉFIS À RELEVER. ENFIN, CETTE DÉMARCHE EST COHÉRENTE AVEC LE PROJET ACTUEL DE RATIONNALISATION DES PÉRIMÈTRES INTERCOMMUNAUX DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

LA PROPOSITION DE FUSION DES DEUX COMMUNAUTÉS DE COMMUNES VISE À ORGANISER LE CADRE INSTITUTIONNEL, FISCAL ET FINANCIER DU TERRITOIRE POUR :

- ASSURER UN DÉPLOIEMENT COHÉRENT DES SERVICES AUX HABITANTS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA NOUVELLE ENTITÉ ET PERMETTRE L'ACCÈS DE TOUS À CES SERVICES, EN PRIVILÉGIANT UN AMÉNAGEMENT ET UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE.
- FAVORISER LA CONDUITE DES ACTIONS ET OPÉRATIONS PROGRAMMÉES OU PRESENTIENNES POUR LA NOUVELLE ENTITÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL, CULTUREL ET TOURISTIQUE, AVEC L'EXIGENCE D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE.

LA NOUVELLE ENTITÉ POURSUIVRA LES NOMBREUSES COLLABORATIONS ET PARTENARIATS DÉJÀ EN COURS AVEC LES COLLECTIVITÉS RIVERAINES ET ÉTUDIERA TOUTES LES OPPORTUNITÉS QUI CONTRIBUERONT, D'UNE PART À RÉPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS ET ACTEURS DU TERRITOIRE, ET D'AUTRE PART À AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES.

ARTICLE 2 – CONTEXTE

UN COMITÉ DE PILOTAGE AD HOC A ÉTÉ CONSTITUÉ EN JANVIER 2008 POUR MENER CETTE RÉFLEXION SUR UNE MÉTHODE DE MAIRIE-CONSEIL, SERVICE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. IL EST COMPOSÉ DE :

- PRÉSIDENTE + 3 VICE-PRÉSIDENTS DE LA CCMY
- PRÉSIDENT + 4 VICE-PRÉSIDENTS DE LA CC3V

L'ENSEMBLE DE CETTE DÉMARCHE A ÉTÉ RÉALISÉ, EN INTERNE, PAR LES ÉLUS EUX-MÊMES, AVEC L'APPUI DE LEUR SERVICE. AINSI, L'INTÉRÊT DE CETTE MÉTHODE RÉSIDE DANS LEUR PARTICIPATION ET LEUR ENGAGEMENT.

LES TRAVAUX DE CE COMITÉ DE PILOTAGE, AVEC L'APPUI DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA CCMY ET DE LA CC3V, ONT PORTÉ SUR :

- **8 JANVIER 2009** : DÉFINITION DE LA MÉTHODE ET DU CALENDRIER
- **20 JANVIER 2009** : PARTICIPATION DES VP DES 2 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES À LA JOURNÉE D'ACCUEIL DE MAIRIE-CONSEIL SUR LES FUSIONS DE COMMUNAUTÉS DE COMMUNES
- **17 FÉVRIER 2009** : PRÉSENTATION DE LA TPU
- **6 AVRIL 2009** : PRÉSENTATION COMPARÉE DES STATUTS ET COMPÉTENCES DES 2 COLLECTIVITÉS
- **22 AVRIL 2009** : PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC COMPARÉ DES 2 TERRITOIRES
- **11 MAI 2009** : RÉUNION INTÉRMÉDIAIRE DU BUREAU DE LA CC3V + MAIRES DES COMMUNES DE LA CCMY (+ VP) - PRÉSENTATION DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA RÉFLEXION
- **19 MAI 2009** : FISCALITÉ, DETTE, GESTION DES OM ET SIMULATIONS FINANCIÈRES EN CAS DE FUSION (DGF, FDPTP)
- **29 JUIN 2009** : RÉUNION PLÉNIÈRE À LA MAISON DU PROJET DE CHAMBLEY AVEC L'ENSEMBLE DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET DES

CONSEILLERS MUNICIPAUX DES 37 COMMUNES CONCERNÉES –
PRÉSENTATION DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA RÉFLEXION ET DÉFINITION
DES ENJEUX COMMUNS DE DÉVELOPPEMENT À PARTIR DU DIAGNOSTIC
COMPARÉ (ANNEXE 1).

- **14 SEPTEMBRE 2009** : DÉFINITION DES ENJEUX ET ACTIONS COMMUNES À PARTIR DU DIAGNOSTIC COMPARÉ ET DES ÉLÉMENTS DU DÉBAT DU 29/06/09
- **26 OCTOBRE 2009** : AFFINEMENT DES ENJEUX / AXES D'ACTION + DÉFINITION DU PROTOCOLE D'ACCORD PRÉALABLE À LA FUSION

SUITE À CES TRAVAUX, À LA RÉUNION PLÉNIÈRE DU 29/06 ET DES DÉBATS DANS LES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MAD À L'YRON (18 SEPTEMBRE ET 9 NOVEMBRE 2009) ET DE LA CC3V (8 OCTOBRE 2009), IL A ÉTÉ DÉCIDÉ DE POURSUIVRE CETTE RÉFLEXION SUR UN RAPPROCHEMENT INSTITUTIONNEL DU FAIT :

- D'UNE RESSEMBLANCE DES 2 TERRITOIRES : TERRITOIRES RURAUX, À FAIBLE DENSITÉ DE POPULATION ; CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ; RÉSIDENTIALISATION ACCENTUÉE ; ÉCONOMIE RÉSIDENIELLE ET AGRICULTURE ; ENVIRONNEMENT PROTÉGÉ (PNRL)...
- D'UN ENJEU COMMUN DE DÉVELOPPEMENT : LES SITES DE MADINE ET CHAMBLEY QUI NÉCESSITE DE MUTUALISER LES MOYENS DES 2 ENTITÉS ET DE METTRE EN PLACE UN MODE DE GOUVERNANCE PLUS INTÉGRÉ POUR ÊTRE EFFICACE.

LE PROTOCOLE D'ACCORD PRÉALABLE À LA FUSION ENTRE LES DEUX COMMUNAUTÉS DE COMMUNES (ANNEXE 2) QUI PRÉCISE NOTAMMENT LES MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA PÉRIODE TRANSITOIRE AVANT LES DÉLIBÉRATIONS DÉFINITIVES DES DEUX CONSEILS COMMUNAUTAIRES A ÉTÉ ADOPTÉ :

- **LE 15 DÉCEMBRE 2009 PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CC3V**
- **LE 21 DÉCEMBRE 2009 PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CCMY**

APRÈS UNE RÉUNION DE PRÉSENTATION, DEVANT L'ENSEMBLE DES ÉLUS MUNICIPAUX DES 37 COMMUNES CONCERNÉES LE 12 JANVIER 2010, DE CE PROTOCOLE PRÉALABLE ET DES MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA PÉRIODE TRANSITOIRE, LES DIFFÉRENTS GROUPES DE TRAVAIL SE SONT RÉUNIS POUR AFFINER LES CONDITIONS DE CETTE FUSION :

- **11 MARS 2010** : GROUPE DE TRAVAIL « MUTUALISATION DES SERVICES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES / COMMUNES »
- **15 MARS 2010** : GROUPE DE TRAVAIL « EXTENSION DU CONTRAT ANIMATION JEUNESSE TERRITORIALISÉE »
- **23 MARS ET 29 AVRIL 2010** : COMITÉ DE PILOTAGE « GOUVERNANCE »
- **29 MARS ET 7 MAI 2010**: GROUPE DE TRAVAIL « FINANCES PUBLIQUES »
- **30 MARS 2010** : GROUPE DE TRAVAIL « EXTENSION DU RELAIS SERVICES PUBLICS »
- **29 AVRIL 2010** : GROUPE DE TRAVAIL « EXTENSION DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES »
- **7 MAI 2010** : GROUPE DE TRAVAIL « FINANCES PUBLIQUES »

ARTICLE 3 : OBJET

CE PROTOCOLE D'ACCORD DE FUSION DES DEUX COMMUNAUTÉS DE COMMUNES A POUR OBJET :

- DE CONFIRMER DÉFINITIVEMENT LA VOLONTÉ DES 2 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE FUSIONNER
- DE DÉFINIR LES STATUTS DE LA FUTURE ENTITÉ
- DE DÉFINIR LES GRANDS AXES D'ACTION DE CELLE-CI

L'OBJECTIF EST DE FAIRE DÉLIBÉRER CHACUN DES 2 CONSEILS COMMUNAUTAIRES POUR UNE FUSION EFFECTIVE ET DÉFINITIVE AU 1^{ER} JANVIER 2011.

ARTICLE 4 : STATUTS ET COMPÉTENCES DE LA FUTURE ENTITÉ

VOIR ANNEXE 3

ARTICLE 5 : SIÈGE

CONFORMÉMENT AUX STATUTS DE LA FUTURE ENTITÉ, LE SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SE SITUERA À THIAUCOURT.

AU VU DE L'ÉTENDUE DU TERRITOIRE ET POUR FACILITER L'ACCÈS AU SERVICE PUBLIC, UN BUREAU ANNEXE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EST MIS EN PLACE À MARS-LA-TOUR.

ARTICLE 6 : STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

LES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE, EN TENANT COMPTE DES ÉLÉMENTS DU DÉBAT DU 29 JUIN, PROPOSENT DE DÉFINIR UN PLAN D'ACTION POUR LA NOUVELLE ENTITÉ EN DEUX PARTIES :

- EXTENSION DES SERVICES ACTUELS DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES SUR L'ENSEMBLE DU PÉRIMÈTRE DE LA NOUVELLE ENTITÉ
- DÉFINITION ET MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS NOUVELLES

Dans un premier temps...extension des services actuels des Communautés de Communes sur l'ensemble du périmètre de la nouvelle entité

LORS DE LA PÉRIODE TRANSITOIRE, LES GROUPES DE TRAVAIL ONT ÉTUDIÉ ET AFFINÉ LES MODALITÉS D'EXTENSION DE CES SERVICES SUR L'ENSEMBLE DU PÉRIMÈTRE DE LA FUTURE ENTITÉ.

1- Services à la population

a. Relais Assistantes Maternelles

- i. Extension des permanences téléphoniques pour les assistantes maternelles et les familles + animations sur l'ensemble du territoire de la nouvelle entité
- ii. Mise en place d'animations décentralisées selon les besoins des assistantes maternelles

b. Centre Multi Accueil de Bayonville sur Mad

- i. Dans l'immédiat, accessibilité à l'ensemble des enfants du territoire de la nouvelle entité selon les priorités du règlement intérieur
- ii. Pour les extrémités de la nouvelle entité, étudier la faisabilité de conventionner avec d'autres CMA de collectivités riveraines à l'instar du partenariat avec le CMA de Manonville (CC des Côtes en Haye)

- iii. Etudier globalement le développement d'offres d'accueil alternatives (regroupement d'assistantes maternelles, mini-crèches, crèches d'entreprise...) selon les besoins des parties du territoire non pourvus, en lien avec le CMA de Bayonville-sur-Mad et le RAM

c. Contrat d'Animation Jeunesse Territorialisée

- i. Dispositif à étendre à l'ensemble du territoire de la nouvelle entité à moyens constants (2 animateurs)
- ii. Réalisation d'une étude sur l'existant et les besoins des associations sur la partie Mad à l'Yron

d. Relais Services Publics

- i. Avec l'accord des partenaires / services experts, lancement d'expérimentations pour des permanences décentralisées (Espace Info Energie, CAUE, ADIL, CAL, Conciliateur de Justice, Assistantes sociales, Mission Locale, CAF, Armée, Antenne emploi décentralisé (Pôle Emploi)...
- ii. Réflexion sur l'implantation de la 2nd borne « visio-guichet »

e. Diffusion des aides à l'habitat

- i. Aide aux ravalements de façades en lien avec un aménagement public global qualitatif
- ii. Aide au maintien à domicile des personnes âgées et handicapées

2- Services aux communes – Mutualisation des services

- a. Equipe d'agents intercommunaux pour les communes volontaires et équipe d'insertion
- b. Mise en place de groupements de commande
- c. Système d'Informations Géographiques pour les communes
- d. Plan de formation Intercollectivités
- e. Appui / conseil de l'Agence de Développement du Val de Lorraine
 - i. *La décision concernant une adhésion à l'ADEVVAL sera prise par la nouvelle assemblée délibérante, en même temps que la décision portant sur l'adhésion à un Pays.*
- f. Délégations de maîtrise d'ouvrage
- g. Aide à l'élaboration des documents d'urbanisme

3- Rivière (Rupt de Mad / Yron)

- a. Conception, coordination, suivi des travaux de réhabilitation et d'entretien des rivières par le technicien de rivière

Dans un second temps, définition et mise en œuvre d'actions nouvelles
--

Axe 1 : Améliorer l'attractivité économique du territoire afin de permettre des synergies avec les entreprises implantées sur le site de Chambley et renforcer l'attractivité résidentielle par l'amélioration de la qualité de vie des habitants

- 1- Politique **habitat** thématique « énergie » avec en priorité les Transformations d'Usage et le développement du locatif
 - i. Réflexion sur la mise en place d'une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat avec une thématique « énergie »
- 2- **Mobilité** en lien avec la gare Train Express Régional d'Onville et la future gare de Chambley ?
 - i. Mise en place d'un Transport A la Demande ?
- 3- **Maintien des services au public** : mise en place d'un schéma de service (offre de soin, services au public...)
 - i. Réflexion sur la création d'agence postale intercommunale
 - ii. Elargissement du Relais Service Public (réflexion sur l'ouverture d'une permanence du Centre Multi Services sur le nord du territoire)
 - iii. Réflexion sur le maintien de l'offre médicale
- 4- Politique **enfance / jeunesse / périscolaire**
 - i. Réflexion sur la prise de compétence « périscolaire »
 1. Création d'un **groupe de travail composé d'élus communautaires CCMY / CC3V**
 - a. Diagnostic de l'existant et des besoins
 - b. Solutions pour la mise en place d'un service au meilleur coût sur l'ensemble du territoire de la nouvelle entité

Axe 2 : Développer l'économie résidentielle

- 1- **Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce** (en cours)
 - i. Favoriser la reprise des cafés restaurants du territoire (Chambley, Thiaucourt, Mars la Tour, Bayonville, Jaulny...) – reprise /achats des licences de boissons
- 2- Soutenir **l'économie touristique** en lien avec Madine et Planet Air Lorraine

Axe 3 : Préserver le cadre de vie et valoriser le patrimoine culturel et identitaire

- 1- Sites de guerre : 1870 et 14-18
- 2- Rivières (Rupt de Mad / Yron)
- 3- Gestion des déchets
- 4- Sentiers de randonnées
- 5- Maîtrise du foncier : schéma d'aménagement
 - a. Convention-cadre avec Etablissement Public Foncier de Lorraine (définition des espaces à enjeux)

Axe 4 : Mutualisation des services Codecom / communes (formation, équipe d'insertion, équipe d'agents intercommunaux ...)

ARTICLE 6 : COMPOSITION DU BUREAU EXÉCUTIF

LE BUREAU EXÉCUTIF SERA COMPOSÉ AU MINIMUM :

- LE OU LA PRÉSIDENT (-E)
- 4 VICE-PRÉSIDENTS ISSUS DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES DE LA CCMY
- 4 VICE-PRÉSIDENTS ISSUS DES DÉLÉGUÉS COMMUNATAIRES DE LA CC3V

A MARS-LA-TOUR, LE.....
LE.....

A THIAUCOURT,

FRANÇOISE JACQUES
PRÉSIDENTE DE LA CCMY

OLIVIER JACQUIN
PRÉSIDENT DE LA CC3V